



# COMMUNE DE BAULAY

## Avis d'enquête publique

### Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de Baulay

Par arrêté du 23 juillet 2020, le maire de Baulay a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Mme. Elisabeth BIDAUT, qualité retraitée du secteur privé, a été désignée par le tribunal administratif de Besançon comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Baulay  
Du 25 aout 2020 09h00 au 26 septembre 2020 12h00

Aux jours et heures habituels d'ouverture :

Mardi : 14h à 17h - Jeudi : 14h à 17h30 - Vendredi : 08h30 à 12h00

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Baulay :

- le mardi 25/08/2020 de 14h00 à 17h00
- le mardi 08/09/2020 de 15h30 à 18h30
- le samedi 26/09/2020 de 09h00 à 12h00.

Toute personne consultant le dossier en compagnie du commissaire enquêteur se devra de respecter les gestes barrière suivants :

- venir avec son propre stylo,
- le port du masque est obligatoire,
- se laver les mains au gel hydroalcoolique avant et après l'entretien,
- une seule personne à la fois,
- respecter les distances de sécurité (chaise disposée conformément aux directives).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur l'élaboration du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête papier déposé en mairie, elles pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante :

**[enquete-publique-2053@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2053@registre-dematerialise.fr)**

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, l'élaboration du PLU pourra faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil municipal.

**Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues :**

- auprès de la commune de Baulay, ainsi que sur son site internet : **<https://www.baulay.fr/>**
- sur le site de l'enquête dématérialisée : **<https://www.registre-dematerialise.fr/2053>**

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Baulay et sur le site internet <https://www.baulay.fr/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à Baulay  
Le Maire Frédéric GERARD